

Modèle de lettre à l'usage des propriétaires devant débroussailler chez leurs voisins

Objet : débroussaillage d'un terrain boisé et (ou) en friches

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire d'une maison située à ----- (adresse : rue, n°) contiguë à un terrain boisé vous appartenant (parcelle(s) cadastrale(s) section n°).

L'arrêté préfectoral n° 2013-02-0015 du 12 avril 2013, pris en application du code forestier (article L. 321-1 et suivants), m'impose de débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de ma maison.

Le débroussaillage vise à diminuer le risque d'incendie auquel nous pouvons être confrontés l'un comme l'autre. Il consiste notamment à couper les broussailles et les arbustes présents au ras du sol, à élaguer les arbres forestiers ainsi qu'à broyer sur place la végétation coupée ou à l'évacuer.

En outre, la surface concernée doit être maintenue en permanence à l'état débroussaillé.

Or, il se trouve qu'une distance de moins de 50 m sépare mon habitation de votre terrain. En conséquence, l'obligation de débroussaillage porte également sur la bordure de votre parcelle contiguë à mon terrain, dans la limite de 50 m depuis ma maison.

Ne souhaitant aucunement porter atteinte à votre droit de propriété mais ne pouvant me soustraire à mes obligations, je vous informe que les frais afférents à ces travaux obligatoires sont entièrement à ma charge sauf si vous refusez que je pénètre sur votre parcelle, auquel cas l'obligation légale de débroussaillage vous incombe sur cette partie de votre terrain (Art. L 131-12 et R 131-14 du Code Forestier)

Vous avez donc la possibilité :

- soit de m'autoriser par écrit à les exécuter moi-même
- soit de les exécuter ou les faire exécuter vous-même

En l'absence d'accord entre nous dans le délai d'un mois à compter de la réception de ce courrier, je devrais considérer que vous me refusez l'accès à votre terrain et **j'en informerais le Maire de notre commune.**

Aussi, si vous me donnez l'autorisation de pénétrer sur votre propriété afin que je réalise les travaux, je ne manquerais pas de convenir avec vous d'une période d'intervention et du premier jour des travaux afin que vous puissiez prendre toute disposition pour laisser votre portail ouvert (ou votre terrain clos accessible). Toutefois, je suis tenu de réaliser les travaux avant le 1^{er} juin.

Nous pourrions aussi délimiter ensemble, si vous le souhaitez, la zone à débroussailler. J'utiliserais une débroussailleuse portative et une petite tronçonneuse. Aucun engin forestier de type tracteur ne sera utilisé.

Les broussailles et branches basses (< 2 m de haut) des arbres forestiers seront emmenées en déchetterie ou broyées sur place, à moins que vous me fassiez savoir vouloir garder ces branches comme bois de feu.

Comptant sur votre bonne volonté, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Signature

Copie au Maire

PJ : 1 extrait du plan cadastral situant ma maison par rapport à votre parcelle

